RÉPUBLIQUE FRANCAISE
ARRETÉ PORTANT FERMETURE DE LA CIRCULATION AU LIEU-DIT LES MAISONS NEUVES POUR LA RÉPARATION D'APPAREILLAGE DU RÉSEAU

Le maire de la commune de CERCIÉ

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- VU le Code de la Voirie Routière,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- VU la demande en date du 19 août 2025 de SUEZ ORDONNANCEMENT 917 chemin Pierre Drevet 69140 RILLIEUX LA PAPE, contact Estelle UBELMAN, pour la réparation d'appareillage réseau au lieu-dit les maisons neuves à Cercié

CONSIDÉRANT que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de fermer la circulation dans les deux sens à partir du 15 septembre 2025 pour une durée de 1 jour. Durée de la réglementation 26 jours.

ARRETE

Article 1er :
La circulation sera fermée dans les deux sens à partir du 15 septembre 2025 et pendant toute la durée des travaux (1jour) travaux de réparation d'appareillage réseau.

Article 2 :
SUEZ prendra toutes les dispositions nécessaires pour la mise en place de la signalisation et du balisage de ce chantier, afin d'assurer la sécurité, et devra informer les riverains.
Cette règlementation de circulation sera levée dès la fin du chantier.

Article 3 :
SUEZ procèdera à la remise en état à l'identique de la chaussée.

Article 4 :
Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage selon les règles en vigueur.
Le Maire,
SUEZ sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 5 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- SUEZ
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Belleville-en-Beaujolais,
- Les services du SDMIS,
- Les services de transports en commun du département du Rhône,
- Les services de collecte de déchets ménagers de la CCSB.

Fait à Cercié, le 19 août 2025
Le maire, Christophe CLAUZEL

MAIRIE DE CERCIÉ (RHÔNE)